



Echiquier du Nord

:: Île de la Réunion ::

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

TOURNOI DUPARC 2024

26 juin 2024

Article 1 : Présentation

Le club « Echiquier Du Nord » organise le tournoi « Duparc 2024 » le mercredi 26 juin 2024, un tournoi en cadence rapide en partenariat avec le collège Jean d'Esme (quartier de Duparc, Sainte-Marie).

Le lieu du tournoi est le collège Jean d'Esme - Rue Marcel Goulette - 97438 Saint-Marie

Ce tournoi est ouvert aux joueurs et aux joueuses titulaires d'une licence A ou B de la FFE et invités par l'organisateur. Il est homologué pour le classement rapide FFE.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE, adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicable depuis le 1er janvier 2023.

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE).

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI).

L'annexe A concernant les parties rapides sera appliquée pour l'intégralité du tournoi. Les règles de compétition : l'article A.4 ne s'applique pas ; l'article A.5 s'applique.

Article 3 : Cadence

Pour chaque ronde, le temps de réflexion cumulé est limité à 12 minutes avec un incrément de 3 secondes par coup (cadence Fischer).

Article 4 : Horaires

La salle sera accessible aux joueurs à partir de 8 heures.

Vérification des licences : mercredi 26 juin 2024 de 8 heures à 8 heures 20

Clôture des inscriptions : mercredi 26 juin 2024 de 8 heures 20

Un joueur inscrit qui se présente après 8 heures 20 sera apparié pour la ronde 2 avec 0 (zéro) points.

Le nombre de rondes est fixé à 5.

Horaires des rondes :

1ère ronde :	début à 08 h 30
2ème ronde :	début à 09 h 10
petite pause	
3ème ronde :	début à 10 h 00
4ème ronde :	début à 10 h 40
5ème ronde :	début à 11 h 20
Cérémonie :	12 h 15

Article 5 : récompenses

Chaque participant non licencié dans un club d'Échecs devra payer une participation de 1.50 € à l'Echiquier Du Nord. Cette somme correspond à une licence fédérale B scolaire pour la saison 2023 2024.

Pas de prix en espèces.

Récompenses diverses en nature.

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = $\frac{1}{2}$, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué par le Buchholz tronqué, le Cumulatif puis le nombre de partie gagnées.

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 5 minutes de retard est forfait pour la ronde concernée, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante). Tout joueur faisant deux forfaits (consécutifs ou non) sera exclu du tournoi.

Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler l'arbitre au 06 93 702 708 en précisant ses nom et prénom.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) indique le résultat de cette partie sur la feuille prévue à cet effet :

Victoire des blancs : 1-0

Victoire des noirs : 0-1

Partie nulle : 0,5 – 0,5

Chaque joueur doit ranger ses pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Comportement

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. En particulier, leur comportement doit rester correct en toute circonstance.

Article 10 : Rappels

- les téléphones mobiles devront être complètement éteints et rangés dans le sac
- les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu,
- Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera. De plus, il sera exclu du tournoi.
- Pendant sa partie, un joueur ne peut quitter la « zone de jeu » contre l'avis de l'arbitre
- Jouer un premier coup illégal est sanctionné par l'ajout d'une minute à l'adversaire. Pour le second coup illégal joué par le même joueur, la partie est perdue par ce joueur.

Article 11 :

L'arbitre est Thierry PRETET (AFO1).

L'Arbitre
Thierry PRETET

L'Organisateur
Vincent FONTAINE